

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 35 (1909)  
**Heft:** 10

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CONCOURS

### Concours pour l'élaboration des plans d'un bâtiment scolaire, à Villars-sur-Glâne (Fribourg).

*Rapport du jury.*

Les membres du jury se sont réunis le 6 mars au Musée industriel, à Fribourg, pour procéder au jugement des 27 projets soumis à leur appréciation.

Il a été constaté que les 27 projets sont tous parvenus à temps voulu.

Ces projets portent les devises suivantes :

1<sup>o</sup> « Santa Maria ». 2<sup>o</sup> « Marmouset ». 3<sup>o</sup> « Les Glanes ». 4<sup>o</sup> « Peut-être ». 5<sup>o</sup> « A-B-C ». 6<sup>o</sup> « Lis ». 7<sup>o</sup> « Por l'é Bouébo ». 8<sup>o</sup> « Pour les gosses ». 9<sup>o</sup> « 50,000 francs ». 10<sup>o</sup> « Jauna ». 11<sup>o</sup> « Février 1909 ». 12<sup>o</sup> « Sud ». 13<sup>o</sup> « Février 1909 ». 14<sup>o</sup> « Participe ». 15<sup>o</sup> « Teuf-Teuf ». 16<sup>o</sup> « Tout au Sud ». 17<sup>o</sup> « Père Girard ». 18<sup>o</sup> « Ste-Appoline ». 19<sup>o</sup> « Rica ». 20<sup>o</sup> « Economie et Lumière ». 21<sup>o</sup> « Pour chez nous ». 22<sup>o</sup> « Fiat Lux ». 23<sup>o</sup> « St-Joseph ». 24<sup>o</sup> « Carnaval ». 25<sup>o</sup> « X ? ». 26<sup>o</sup> « Timbre de 2 centimes ». 27<sup>o</sup> « Ric-Rac ».

Le jury élimine au premier tour les N°s 25 et 1 pour insuffisance d'étude du plan.

Après un second tour d'élimination, les projets suivants sont admis au dernier tour et ont été classés par ordre de mérite comme suit :

Nos 2, 8, 24, 17, 18, 16, 5, 14 et 3.

N° 2. *Marmouset*. — Bonne disposition générale et orientation des classes au Sud. Le jury, ayant visité l'emplacement, estime que l'orientation au Sud est préférable pour les classes, parce qu'elle ne peut être masquée.

L'escalier est trop important pour ne desservir qu'une classe et des logements. Les portes des W.-C. des garçons et des filles sont trop rapprochées. Les façades sont simples, de construction facile et bien dans le caractère local.

Ce projet a un cube supérieur à celui correspondant aux crédits prévus, toutefois l'auteur a tenu compte d'une surface de classes supérieure au minimum prévu dans le programme, mais cependant normale.

N° 8. — Excellente disposition du plan, classes bien orientées, W.-C. séparés et suffisants. Toutes les parties du plan du rez-de-chaussée sont bien en place.

Les locaux du chauffage central et du dépôt du combustible divisent malheureusement la salle de coupe et la cuisine. L'emplacement de ces locaux devrait être au Nord.

La façade au Nord est pittoresque, bien que son caractère soit plutôt celui d'une villa. La façade Sud est insuffisamment étudiée.

N° 24. — Les trois classes sont au Midi; le vestibule est vaste et bien éclairé. L'entrée par contre est étroite et mal indiquée en façade.

Le dégagement du 1<sup>er</sup> étage est trop exigu et manque de place pour le vestiaire. Les appartements sont bien distribués. La disposition générale du plan serait digne d'une meilleure étude de façade.

N° 17. — Orientation des classes au Midi. Les W.-C. sont trop rapprochés l'un de l'autre.

L'auteur n'a pas su, comme d'autres, trouver la salle du Conseil communal au 1<sup>er</sup> étage. Quant à la variante indiquant la

dite salle dans les combles, cette disposition est inadmissible. La salle de couture et la cuisine sont trop petites. Les locaux du chauffage central et du combustible sont mal placés.

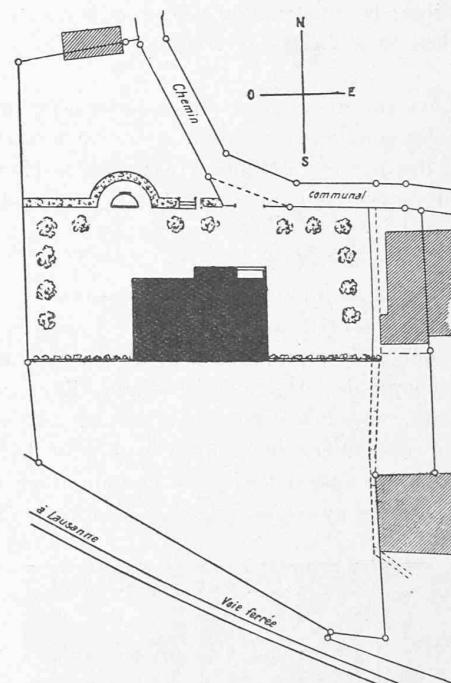
Les façades sont intéressantes, bien étudiées et économiques.

N° 18. — Même orientation des classes que le numéro précédent. Deux entrées sont inutiles.

Les W.-C. et l'entrée sont bien à leur place. Les logements sont spacieux, avec W.-C. particuliers. La salle du Conseil est suffisante. Les façades sont peu intéressantes.

N° 16. — Ce projet présente l'avantage d'un éclairage rationnel des classes et du vestibule.

La disposition des appartements est bien étudiée, toutefois les chambres au 2<sup>e</sup> étage sont trop étroites. La salle de coupe est trop petite et en général la disposition du sous-sol est déficiente. Les façades Nord et Est sont peu intéressantes. Dans la façade Sud, la destination des locaux est bien accusée.



Plan de situation.

1<sup>er</sup> prix. Projet : « Marmouset », de M. A. Andrey, architecte, à Fribourg.

N° 5. — Ce projet a deux classes au Sud. La salle du Conseil au rez-de-chaussée est bien placée.

La disposition du plan a forcé l'auteur à avoir une partie aveugle dans la façade Sud au rez-de-chaussée. Les façades sont simples, de bonne silhouette, mais sans caractère.

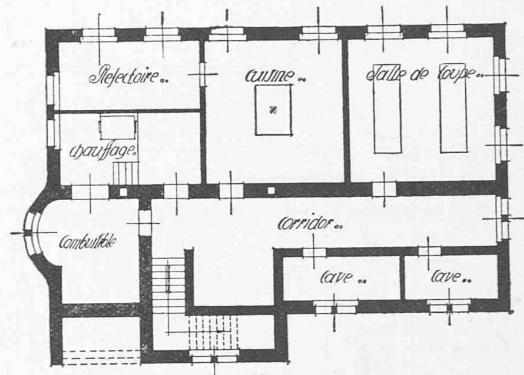
N° 14. — Bonne orientation des classes, escalier trop vaste. Les W.-C. des garçons et des filles sont trop rapprochés. Les appartements n'ont pas de W.-C. particuliers. Les façades Nord et Est sont intéressantes. On ne distingue pas suffisamment dans les façades les parties réservées aux classes de celles des appartements.

N° 3. — La longueur des classes est insuffisante pour 48 élèves. Les classes sont bien orientées et tous les locaux bien en place. Les dégagements sont convenables et les W.-C. séparés. Bien que la surface des classes corresponde au minimum prévu

## CONCOURS POUR UN BATIMENT SCOLAIRE, A VILLARS-SUR-GLANE



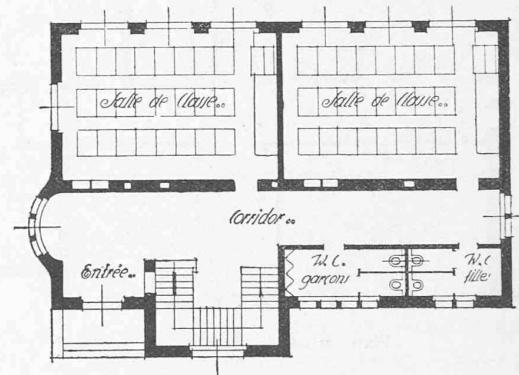
Perspective vue du nord-est.



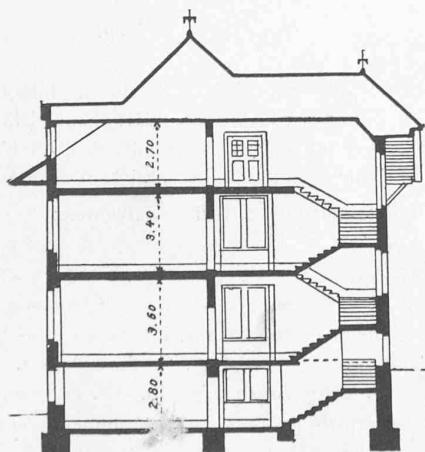
Plan du sous-sol. — 1 : 300.



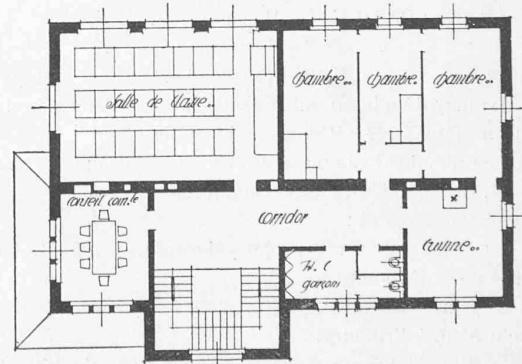
Façade sud. — 1 : 300.



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 300.



Coupe. — 1 : 300.

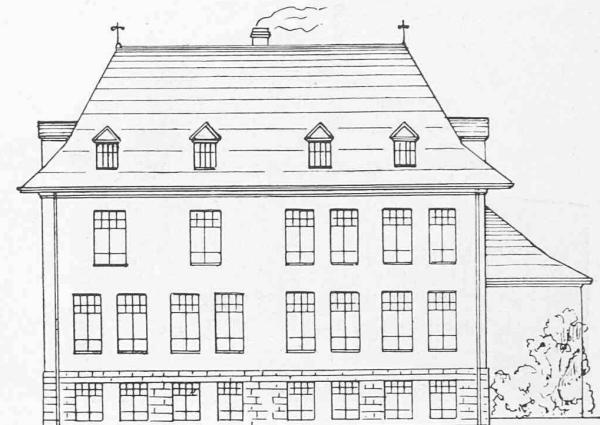
Plan du 1<sup>er</sup> étage. — 1 : 300.

1<sup>er</sup> prix. Projet : « Marmouset ». de M. A. Andrey, architecte, à Fribourg.

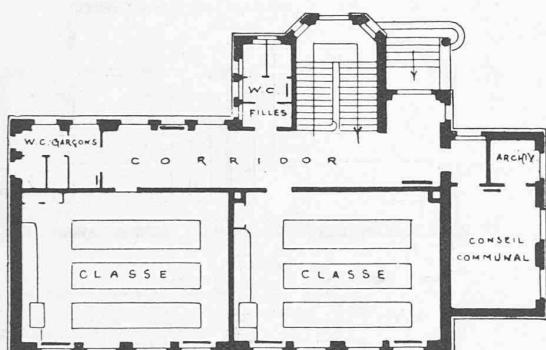
## CONCOURS POUR UN BATIMENT SCOLAIRE, A VILLARS-SUR-GLANE



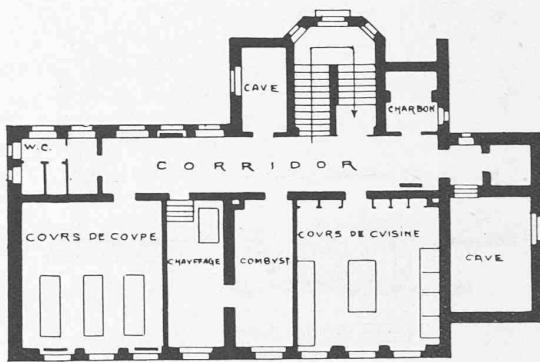
Face nord. — 1 : 300.



Face sud. — 1 : 300.



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 300.



Plan du sous-sol. — 1 : 300.

II<sup>e</sup> prix. Projet « Pour les gosses », de M. Hertling, architecte, à Fribourg.

dans le programme, la construction atteint le cube maximum toléré par les prescriptions du programme.

Le jury décide, d'un commun accord, d'attribuer les trois primes aux projets suivants :

1<sup>er</sup> prix : Projet N° 2 « Marmouset ».

2<sup>e</sup> " " N° 8 « Pour les gosses ».

3<sup>e</sup> " " N° 24 « Carnaval ».

Le jury décide en outre d'accorder une mention honorable aux projets N° 17 « Père Girard » et N° 18 « Ste-Appoline ».

Les plis des trois premiers projets sont ouverts en présence de M. Clerc, délégué de la Commune, et les primes sont attribuées comme suit :

1<sup>er</sup> prix : 450 francs, projet « Marmouset », de M. Andrey, architecte, à Fribourg.

2<sup>e</sup> prix : 350 francs, projet « Pour les gosses », de M. Hertling, architecte, à Fribourg.

3<sup>e</sup> prix : 300 francs, projet « Carnaval », de MM. Broillet & Wulfleff, architectes, à Fribourg.

Les membres du jury :

H. MEYER, architecte, Lausanne.

L. PRINCE, architecte, Neuchâtel.

M. CAMOLETTI, architecte, Genève.

**Concours pour l'élaboration d'un projet de bâtiment scolaire au Faubourg des Sablons, à Neuchâtel.**

*Rapport du jury.*

Le jury, composé de MM. H. Baudin, architecte, à Genève ; Broillet, architecte, à Fribourg, et H. Camoletti, architecte, à Genève, s'est réuni le 10 avril écoulé, à l'Hôtel Municipal de Neuchâtel, pour examiner les 20 projets présentés.

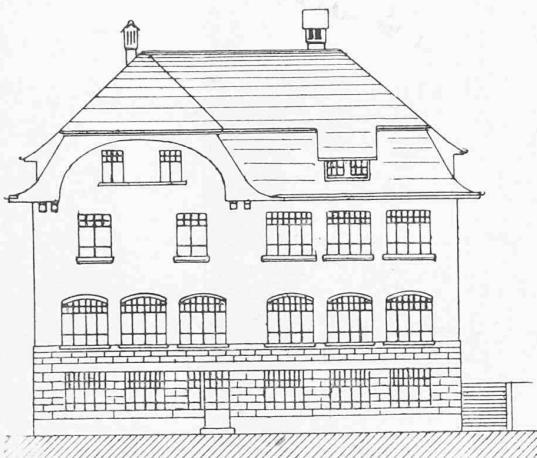
Ces projets portent les devises suivantes :

- 1. « Ferra ». — 2. « le cadet ». — 3. « Sépia ». — 4. « Mimi ». — 5. « MCMIX ». — 6. « Fritz ». — 7. « Jud ». — 8. « St-Jean ». — 9. « Pierre ». — 10. « A-B. ». — 11. « Deux préaux ». — 12. « Bondelle ». — 13. « Sus à l'ignorance ». — 14. « Les forts sont les purs ». — 15. « Bise ». — 16. « Tops ». — 17. « Loulette ». — 18. « Nos gosses ». — 19. « N. ». — 20. « Hélios ».

Tous les projets présentés sont, à une ou deux exceptions, étudiés consciencieusement et bien présentés.

La tâche du jury a été simplifiée par le fait que la Direction des travaux a fait procéder à l'avance à une vérification des projets et à l'établissement d'un tableau comparatif des locaux contenus, cubes de construction, coût, etc.

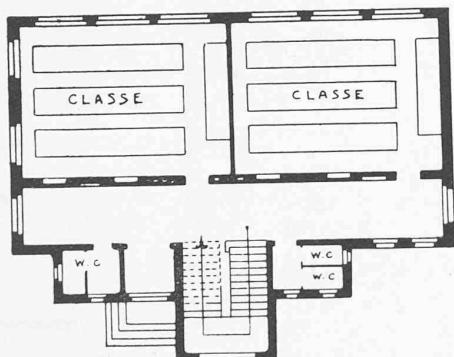
## CONCOURS POUR UN BATIMENT SCOLAIRE, A VILLARS-SUR-GLANE



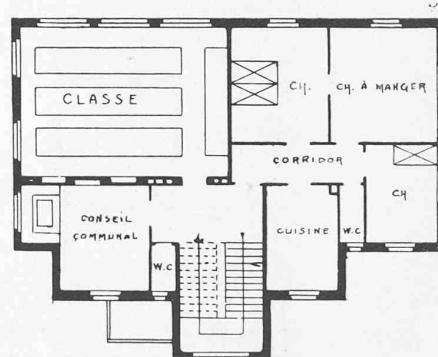
Façade sud. — 1 : 300.



Façade nord. — 1 : 300.



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 300.

Plan du 1<sup>er</sup> étage. — 1 : 300.

III<sup>me</sup> prix : Projet « Carnaval », de MM. Broillet et Wulfleff, architectes, à Fribourg.

Une première étude générale permet au jury de constater que les projets présentés peuvent, au point de vue *du parti*, se ranger en trois catégories distinctes :

1<sup>o</sup> Bâtiment scolaire isolé, placé parallèlement à la route, devant l'ancien collège, avec la salle disposée au fond du terrain, parallèlement ou perpendiculairement au bâtiment. Quelques auteurs ont ce parti légèrement modifié par le fait qu'ils placent leur bâtiment dans l'angle S.-O. du terrain ou composent la partie droite de leur bâtiment avec moins de hauteur, de manière à dégager la façade de l'ancien collège.

2<sup>o</sup> Bâtiment isolé placé perpendiculairement à la route, sur la limite ouest du terrain, avec la salle de gymnastique derrière.

3<sup>o</sup> Bâtiment attenant à l'ancien collège, avec salle de gymnastique disposée soit dans le bâtiment, soit dans une des ailes en retour à l'est, soit enfin le long de la route, dans la partie S.-E. du terrain.

Après un premier examen, le jury constate l'évidente supériorité des projets des catégories 2 et 3 qui, indépendamment des conditions voulues de distribution, d'orientation, etc., ont l'avantage de dégager en tout ou partie les façades de l'ancien collège et de ménager un vaste préau, de configuration régulière, d'un seul tenant et niveau, de manière à ce que les lo-

caux de l'ancien bâtiment et le préau reçoivent largement la lumière et l'ensoleillement. La presque totalité des projets qui placent leur bâtiment parallèlement à la rue ne laissent subsister qu'une distance insuffisante entre les faces de l'ancienne et de la future construction, nuisant ainsi au bon éclairage des classes, d'une part, et à l'ensoleillement des préaux, d'autre part.

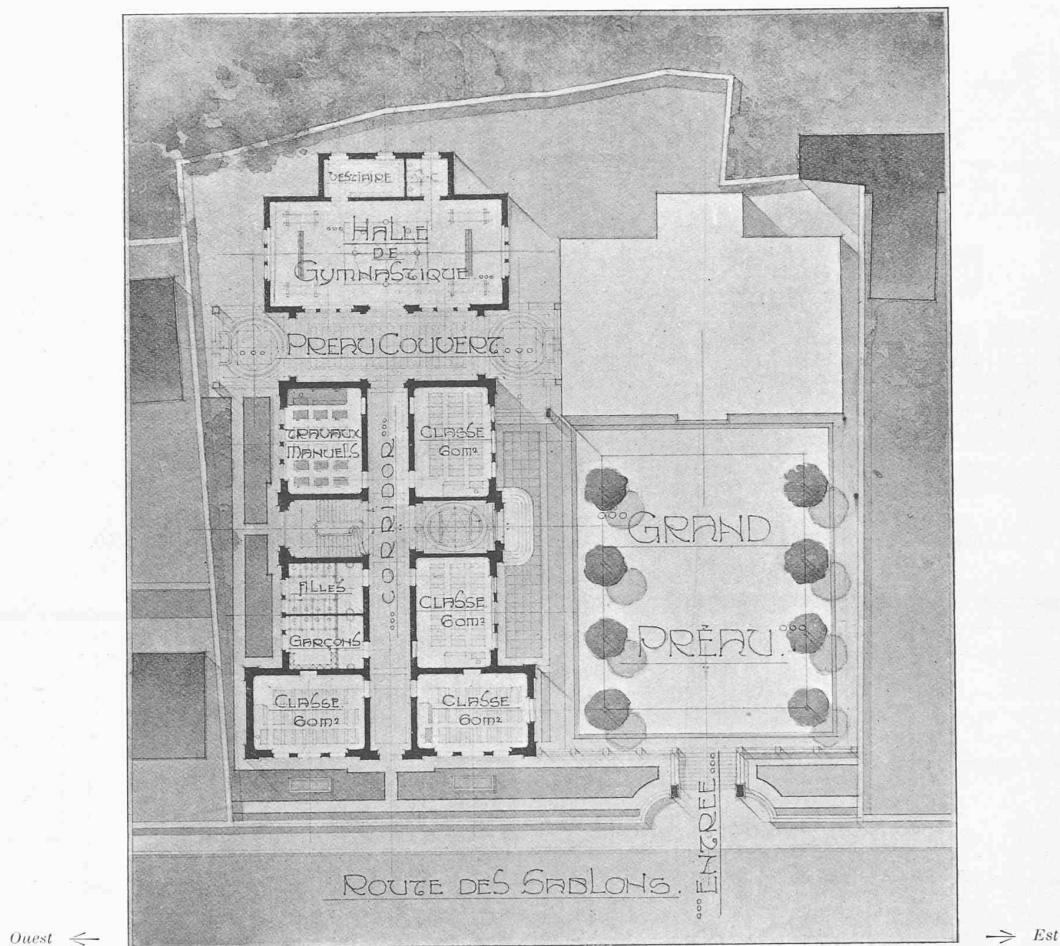
Le jury procède donc à une première élimination de projets qui, tout en présentant de sérieuses qualités au point de vue du plan lui-même, n'ont pas tenu compte d'une manière suffisante des deux conditions signalées ci-dessus, conditions liées surtout à la disposition des nouveaux bâtiments dans le terrain.

Cette première élimination comprend les sept projets suivants :

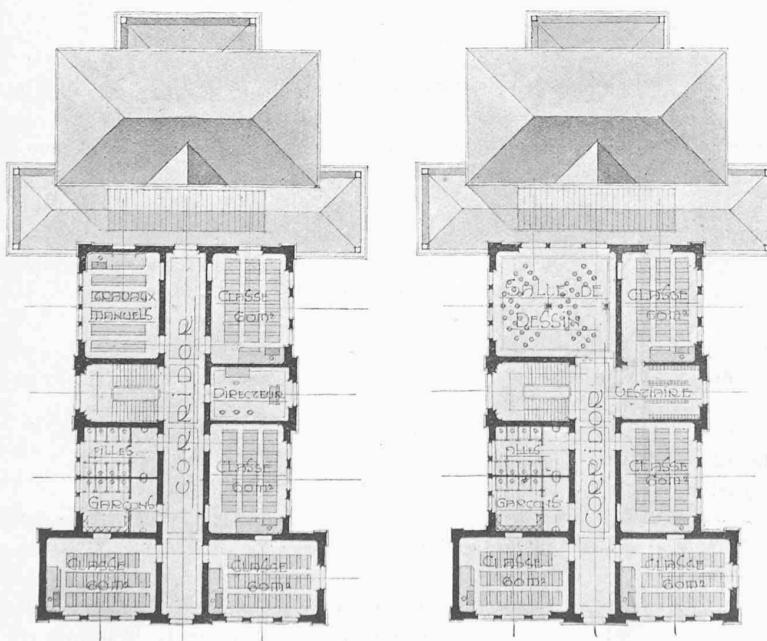
Nos 2, 3, 4, 8, 9, 14 et 19.

Parmi les défauts secondaires contenus dans ces projets, nous signalons : W.-C. trop rapprochés; entrée des W.-C. trop près des portes de classes ou des cages d'escaliers; escalier mal placé à une extrémité du bâtiment. Classes mal orientées, à l'ouest, à une distance trop faible de la limite du terrain voisin, ce qui obligeraient les autorités à acquérir la propriété pour établir une servitude de non bâti. Mauvaise disposition de la

## CONCOURS POUR LE BATIMENT SCOLAIRE DES SABLONS, A NEUCHATEL



Plan de situation et plan du rez-de-chaussée. — Au fond du grand préau : emplacement de l'ancien collège.



Plan du 1<sup>er</sup> étage.

Plan du 2<sup>me</sup> étage.

1<sup>er</sup> prix. Projet : « Bondelle », de MM. Prince et Béguin, architectes, à Neuchâtel.

salle de gymnastique, soit en sous-sol, soit isolée, le long de la route.

La seconde élimination fait abandonner les cinq projets suivants :

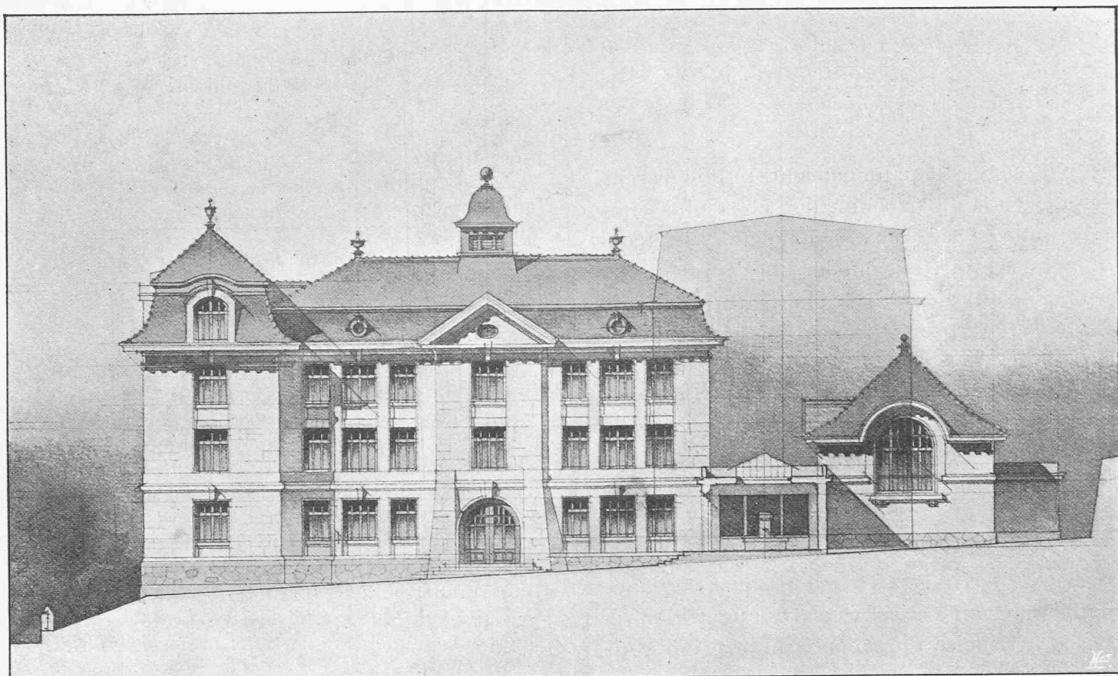
Nos 6, 13, 15, 16, 18 et 20.

Ces projets présentent, avec un moindre ensemble de réelles qualités, les partis des projets qui restent en ligne. En voici la critique.

6. « Fritz ». Plan clair et simple, avec escalier central ; toutes les classes sont orientées au sud ; les W.-G. sont bien placés. Le bâtiment placé dans l'angle S.-O. du terrain, avec la gymnastique en annexe, parallèlement à la route, dégage l'ancien collège et réserve un assez vaste préau. La composition du vestibule d'entrée manque de franchise, soit en plan, soit en façade. Le bâtiment est un peu haut. Façades traitées simplement.

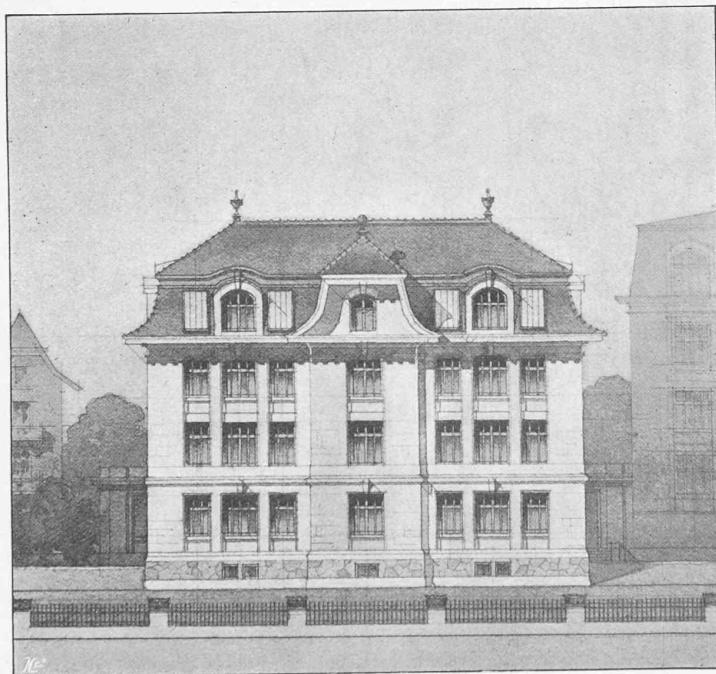
13. « Sus à l'ignorance ». Plan clair et simple, avec classes orientées au sud et à l'est ; W.-G. bien distribués. Le bâtiment, placé perpendiculairement à la route, avec la salle de gymnastique en annexe, au fond du terrain, laisse un vaste préau de bonne configuration.

## CONCOURS POUR LE BATIMENT SCOLAIRE DES SABLONS, A NEUCHATEL



Façade sur le préau.

1<sup>er</sup> prix. Projet : « Bondelle », de MM. Prince et Béguin, architectes, à Neuchâtel.



Façade sur la route des Sablons.

Façades simples manquant de caractère ; la partie de l'annexe n'est pas traitée assez franchement en façade. Le bâtiment un peu long a l'inconvénient de chevaucher passablement sur la façade ouest de l'ancien collège.

15. « Bise ». Ce projet lie le nouveau bâtiment à l'ancien ;

les huit classes sur façade ouest sont d'une orientation peu recommandable ; en outre cette façade est trop rapprochée de la propriété attenante et motiverait son achat pour assurer ultérieurement l'éclairage des classes. La disposition de la salle de gymnastique au sous-sol présente des inconvénients pratiques. Chaque étage ne contient qu'un groupe de W.-C. pour filles, l'auteur du projet affectant le nouveau bâtiment aux filles et l'ancien aux garçons.

Au point de vue esthétique, le fait d'avoir continué, pour la nouvelle construction, l'architecture banale et sans caractère de l'ancien bâtiment constitue une erreur. Ces divers défauts ne sont pas compensés malheureusement par les avantages évidents du vaste préau que présente ce projet.

16. « Tops ». Plan simple, bien condensé, dans la prolongation du bâtiment existant auquel il est accolé ; escalier et W.-C. bien placés. Même observation qu'au projet précédent en ce qui concerne les trois classes orientées à l'ouest. La disposition de la salle de gymnastique, subordonnée aux locaux d'enseignement n'est pas franche. Façades simples et tranquilles.

18. « Nos gosses ». Plan clair et ramassé, lié à l'ancien bâtiment. Trois classes sont orientées au nord. L'emplacement de l'escalier et des W.-C. est bien choisi. Les préaux sont morcelés et la disposition de la salle de gymnastique le long de la route n'est pas heureuse. Façades un peu hautes manquant de simplicité.

(A suivre).